



LE 4 JUIN 2012

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au Centre communautaire de Beupré, 3 rue de Fatima Est, lundi, le 4 juin 2012 à 20 h, à laquelle sont présents:

M. Jean-François Duclos, conseiller  
M. Éric Desaulniers, conseiller  
M. Pierre Carignan, conseiller  
M. Serge Simard, conseiller  
Mme Lise Pelletier, conseillère  
M. Pierre Renaud, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Michel Paré, maire.

Également présents: Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe  
M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier

5753-040612 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

**RAPPORTS**

C.C.U.  
. Rapport des permis mai 2012

**ADMINISTRATION**

. Rapport budgétaire mai 2012  
. Indicateurs de gestion 2011

5754-040612 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 MAI 2012**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la Greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2012.

5755-040612 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 MAI 2012**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la Greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 mai 2012.

5756-040612 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Numéros 1200732 à 1200822	263 394,09 \$
Numéros 1200823 à 1200868	285 155,37 \$
Journal des annulations	(161,50 \$)
Journal des annulations	(833,33 \$)
Numéros 1200869 à 1200933	85 827,88 \$
Numéros 1200934 à 1200944	52 950,81 \$

5757-040612 **AJUSTEMENT DES QUOTES-PARTS DE LA VILLE DE BEAUPRÉ, DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ, DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM POUR L'OPÉRATION DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES POUR L'ANNÉE 2011**

CONSIDÉRANT QUE le coût d'opération et d'immobilisations de la station de l'année 2011 est de 588 816 \$ (incluant une étude payée à même la réserve au montant de 23 071 \$);

CONSIDÉRANT les revenus provenant du traitement des eaux de lixiviation au montant de 16 769 \$ et que ces revenus n'étaient pas budgétés;

CONSIDÉRANT QUE le budget d'opération et d'immobilisations de la station de 2011 est de 601 621 \$, (incluant une contribution de la réserve de 23 071 \$ pour l'étude de BPR);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser l'augmentation de la réserve à chacune des villes participantes suivant les recommandations du Comité intermunicipal d'assainissement des eaux usées selon les modalités suivantes:

Calcul du montant à distribuer pour augmenter la réserve:

	Budget 2011	Réel 2011	Écart
<b>Pourcentage (note 1)</b>			
Lixiviat	0 \$	-16 769 \$	16 769 \$
Opération	578 550 \$	564 467 \$	14 083 \$
Immos	0 \$	1 278 \$	-1 278 \$
Contribution étude BPR	23 071 \$	23 071 \$	0 \$
<b>Total à redistribuer:</b>	<b>601 621 \$</b>	<b>572 047 \$</b>	<b>29 574 \$</b>

Ventilation du montant à distribuer par municipalité pour augmenter la réserve selon les pourcentages réels (12 mois) de 2010 applicable pour 2011:

Ville de Beupré (41,21%) :	12 188 \$
Municipalité de Saint-Joachim (6,79%) :	2 008 \$
Ville de Sainte-Anne-de-Beupré (36,01%) :	10 874 \$
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges (15,43 %) :	<u>4 504 \$</u>
<b>Total :</b>	<b>29 574 \$</b>

Que ces sommes seront ajustées à même le surplus accumulé affecté en ce qui concerne la part de la Ville de Beupré et à même les comptes à payer aux autres municipalités en ce qui les concerne.

5758-040612 **REMBOURSEMENT DE LA QUOTE-PART DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM POUR L'OPÉRATION DE L'ANNÉE 2011 DU POSTE DE POMPAGE PB2**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim utilise le poste de pompage PB2 et conséquemment participe au financement des opérations dudit poste de pompage conformément au *Protocole relatif à la répartition des coûts d'exploitation des ouvrages d'assainissement communs*;

CONSIDÉRANT QUE le coût réel d'opération de l'année 2011 du poste de pompage PB2 est inférieur aux prévisions budgétaires de 2011, soit 15 645 \$ (réel) au lieu de 19 213 \$ (budget);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de rembourser la Municipalité de Saint-Joachim afin d'ajuster sa quote-part (48,74%) du montant de (1 739 \$ - 69,47) pour un montant total de 1 669,53 \$ (plus les taxes).

5759-040612 **AJUSTEMENT DE LA QUOTE-PART DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM POUR LE SURPLUS D'OPÉRATION DE L'ANNÉE 2011 POUR LES POSTES DE POMPAGE SJ1, SJ2 ET SJ3**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim a signé une entente pour la fourniture de service pour l'opération et l'entretien des stations de pompage SJ1, SJ2 et SJ3 entre la Ville de Beupré et la Municipalité de Saint-Joachim;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'opération de l'année 2011 des postes de pompage SJ1, SJ2, SJ3 sont supérieurs aux prévisions budgétaires 2011, soit 13 513 \$ au lieu de 11 934 \$ ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de facturer cet écart, soit la somme de 1 579 \$ plus les taxes, à la Municipalité de Saint-Joachim.

5760-040612 **REMBOURSEMENT DE LA QUOTE-PART DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM POUR LE SURPLUS D'OPÉRATION DE L'ANNÉE 2011 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim a signé une entente intermunicipale relativement au service de sécurité incendie et l'entraide lors de situations d'urgence entre la Ville de Beupré et la Municipalité de Saint-Joachim;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'opération de l'année 2011 du Service de sécurité incendie servant à calculer la contribution de la Municipalité de Saint-Joachim sont inférieurs aux prévisions budgétaires 2011, soit de 247 461 \$ (réel) au lieu de 295 807 \$ (budget);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement de rembourser une partie de la quote-part (18%) de la Municipalité de Saint-Joachim, soit la somme de 8 236 \$ sans taxes.

5761-040612 **REMBOURSEMENT DE LA QUOTE-PART DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES POUR LE SURPLUS D'OPÉRATION DE L'ANNÉE 2011 DES POSTES DE POMPAGES PF1, PF2, PF3, LE RÉGULATEUR DE DÉBITS ET LA CHAMBRE DE MESURE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges a signé une entente intermunicipale pour l'opération et l'entretien des stations de pompage PF1, PF2, PF3, le régulateur de débits et la chambre de mesure;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'opération de l'année 2011 desdits équipements sont moindres que les prévisions budgétaires 2011, soit 7 642 \$ (réel) au lieu de 11 934 \$ (budget) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de rembourser la quote-part de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges de cet excédent budgétaire, soit la somme de 4 292 \$ plus taxes.

5762-040612 **REMBOURSEMENT DE LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE QUÉBEC POUR LE SURPLUS D'OPÉRATION DE L'ANNÉE 2011 DE LA STATION DE TRAITEMENT DES LIXIVIATS DU SITE D'ENFOUISSEMENT**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec a signé une entente intermunicipale pour l'opération et l'entretien de la station de traitement des lixiviats du site d'enfouissement;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'opération de l'année 2011 desdits équipements sont moindres que les prévisions budgétaires 2011, soit 122 789 \$ (réel) au lieu de 272 665 \$ (budget) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud , appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de créditer la quote-part de la Ville de Québec de cet excédent budgétaire, soit la somme de 149 876 \$ plus taxes.

5763-040612 **LA FOIRE ÉOLE – DEMANDE DE COMMANDITE**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de verser la somme de 1 000 \$ à la Foire Éole pour la tenue de leur colloque les 28, 29 et 30 août au Château Mont Ste-Anne.

5764-040612 **MANDAT À REMAX**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement :

- a) de donner mandat à Re/Max de vendre les deux terrains l'un situé sur le Chemin de la Rivière et l'autre sur la rue du Sorbier, connus comme étant les lots numéros : 3 681 416 et 3 681 669;

- b) d'autoriser M. Roch Lemieux, directeur général ou Mme Johanne Gagnon, greffière à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

5765-040612 **CIMA – HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRE – RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES VOLET SURVEILLANCE 2012**

Attendu la réfection des infrastructures des rues Beauregard, Côté, Saint-Louis, Prévost et Royale effectuée en 2010;

Attendu que les travaux de l'avenue Royale ont été reportés en 2012 par le conseil municipal;

En conséquence, Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de payer des honoraires supplémentaires à CIMA pour les travaux exécutés en 2012 au montant de 76 000 \$ plus les taxes applicables.

5766-040612 **MANDAT À BPR**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement de mandater BPR pour la réalisation d'un rapport sur le bassin de rétention de la sablière situé sur le terrain de M. Gendreau, au sud du boulevard Bélanger, le tout suivant l'offre de service no : 14759, datée du 28 mai 2012 au montant de 16 000 \$ plus les taxes applicables.

5767-040612 **MANDAT À GUILLAUME THÉRIAULT, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de mandater M. Guillaume Thériault, arpenteur-géomètre pour des travaux d'arpentage près du bassin de la sablière, situé sur le terrain de M. Gendreau, au sud du boulevard Bélanger, le tout suivant l'offre de service datée du 23 mai 2012 au montant approximatif de 1 950 \$ plus les taxes applicables.

5768-0401612 **MANDAT À INSPEC-SOL**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de mandater la firme « Inspec-Sol inc. » pour des travaux près du bassin de la sablière, situé sur le terrain de M. Gendreau, au sud du boulevard Bélanger, le tout suivant l'offre de service du 29 mai 2012 au montant de 1 300 \$ plus les taxes applicables à l'exception des travaux de forage, s'il y a lieu.

5769-040612 **CONGRÈS FQM**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser les membres du conseil municipal à participer au congrès de la FQM qui se tiendra les 27, 28 et 29 septembre 2012 et d'autoriser le paiement des dépenses inhérentes.

5770-040612 **ACHAT DES TERRAINS DE LA FABRIQUE**

Attendu le projet de revitalisation du secteur de l'avenue Royale;

Attendu le projet de créer 2 pôles institutionnels sur l'avenue Royale;

**ATTENDU** que la Ville de Beaupré désire se porter acquéreur de deux (2) terrains propriété de la Fabrique Notre-Dame-du-Saint-Rosaire;

**ATTENDU** que le terrain #1 situé en avant de l'église serait aménagé en parc urbain dans le cadre du projet de revitalisation et d'embellissement de la Ville;

**ATTENDU** que le terrain #2 correspond au stationnement situé entre l'église et le centre communautaire. L'acquisition de ce terrain permettra de libérer financièrement la Fabrique des coûts de réfection du mur de soutènement le long de la rivière et transférera à la Ville la propriété du stationnement du centre communautaire.;

**ATTENDU** que le prix offert par la Ville pour l'acquisition des deux (2) terrains est d'un dollar (1 \$), lequel s'explique comme suit :

- Les travaux de réfection du mur de soutènement étaient estimés, au 31 octobre 2008, à la somme de 140 000 \$. Compte tenu de l'évolution de l'érosion et de l'augmentation des coûts, nous estimons que ces coûts pourraient facilement atteindre 200 000 \$;
- Ces coûts ne comprennent pas les frais d'ingénierie et la demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dont les normes ont changé depuis 2008. Nous estimons ces coûts entre 7 000 \$ et 10 000 \$;
- L'offre de service pour préparer les plans d'aménagement du terrain #1 (mandat à la firme « DAA ») représente la somme de 8 950,00 \$ plus taxes. Cette offre de service prévoit une rencontre avec les représentants de l'école primaire des Beaux-Prés et une rencontre avec le Conseil de Fabrique visant à présenter le projet préliminaire d'aménagement et à recueillir les commentaires;
- Les coûts de réalisation des travaux incluant trottoir, muret, éclairage, mobilier urbain, d'aménagement paysager, etc. sont estimés à un minimum de 100 000 \$ à 150 000 \$;
- Les coûts de réfection et d'installation du monument en hommage aux Anciens Combattants de Beaupré sont estimés à 20 000 \$;
- La Ville de Beaupré a accès à des programmes de subventions pour réaliser les différents travaux afin d'en diminuer l'impact financier pour la population.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement :

- a) D'entériner la lettre du 4 juin présentée à la Fabrique Notre-Dame-du-Saint-Rosaire;
- b) De mandater Me Guy Beauregard, notaire à préparer tous les documents nécessaires à l'acquisition de ces terrains;
- c) De mandater le Groupe Giroux, arpenteur géomètre afin de préparer tous les ouvrages d'arpentage, de cadastrage et les certificats de localisation;
- d) D'autoriser le maire, M. Michel Paré et la greffière, Mme Johanne Gagnon à signer tous les documents nécessaires à cet effet;

5771-040612 **PROJET DE CONSTRUCTION – CABANON (265, rue des Pignons)**

**Attendu** que le propriétaire de l'immeuble sis au 265, rue des Pignons a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'un cabanon;

**Attendu** qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, le projet de construction est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Attendu** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et que le cabanon projeté s'intègre quant à son architecture par rapport au bâtiment principal;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

5772-040612 **PROJET DE CONSTRUCTION – CABANON (295, rue des Pignons)**

**Attendu** que le propriétaire de l'immeuble sis au 295, rue des Pignons a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'un cabanon;

**Attendu** qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, le projet de construction est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Attendu** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et que le cabanon projeté s'intègre quant à son architecture par rapport au bâtiment principal;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

5773-040612 **PROJET DE CONSTRUCTION – UNIFAMILIALE JUMELÉE (boulevard Bélanger)**

**Attendu** que M. Jonathan Bouliane a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction de deux résidences unifamiliales jumelées le long du boulevard Bélanger à l'ouest du projet Pignons-sur-Mont et en face des unités en rangées du Faubourg de la Crête phase I;

**Attendu** qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujétiés à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Attendu** que ces constructions ne sont pas incluses dans des projets de développements domiciliaires précis, que ce soit Pignons-sur-Mont ou Faubourg de la Crête;

**Attendu** que le service de l'urbanisme a proposé des modifications réglementaires qui n'ont pas fait l'objet de recommandation de la part de ce comité ni de suivi de la part du conseil municipal;

**Attendu** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des règlements numéros 972 et 1061 sans qu'il soit associé à un des deux développements;

**Attendu** que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que les constructions projetées répondent aux objectifs et aux critères énoncés et reprennent certains éléments de la phase 1 du Faubourg de la Crête quant au gabarit et à la forme du toit ainsi qu'à un élément du projet domiciliaire Pignons-sur-Mont avec l'aspect d'un Pignon au niveau de la lucarne;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme

5774-040612 **PROJET DE CONSTRUCTION – FAUBOURG DE LA CRÊTE (133-139, rue de la Pionnière)**

**Attendu** que les Habitations Boivin ont déposé les plans préparés par M. Yvan Deschênes en date du 17 mai 2012 pour une demande de permis pour la construction de deux résidences unifamiliales jumelées dans le développement domiciliaire le Faubourg de la Crête phase III qui seront désignées comme étant les 133 et 139, rue de la Pionnière;

**Attendu** qu'en vertu des règlements numéro 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Attendu** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que les constructions projetées sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elles s'intègrent quant à leur architecture et s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'approuver le projet de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

5775-040612 **PROJET DE CONSTRUCTION – FAUBOURG DE LA CRÊTE (145-151, rue de la Pionnière)**

**Attendu** que les Habitations Boivin ont déposé les plans préparés par M. Yvan Deschênes en date du 17 mai 2012 pour une demande de permis pour la construction de deux résidences unifamiliales jumelées dans le développement domiciliaire le Faubourg de la Crête phase III qui seront désignées comme étant les 145 et 151, rue de la Pionnière;

**Attendu** qu'en vertu des règlements numéro 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Attendu** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que les constructions projetées sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elles s'intègrent quant à leur architecture et s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'approuver le projet de

construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

**5775-040612 PROJET DE CONSTRUCTION – FAUBOURG DE LA CRÊTE (157-163, rue de la Pionnière)**

**Attendu** que les Habitations Boivin ont déposé les plans préparés par M. Yvan Deschênes en date du 17 mai 2012 pour une demande de permis pour la construction de deux résidences unifamiliales jumelées dans le développement domiciliaire le Faubourg de la Crête phase III qui seront désignées comme étant les 157 et 163, rue de la Pionnière;

**Attendu** qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Attendu** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que les constructions projetées sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elles s'intègrent quant à leur architecture et s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'approuver le projet de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

**5776-040612 PROJET DE CONSTRUCTION – FAUBOURG DE LA CRÊTE (144-150, rue de la Pionnière)**

**Attendu** que les Habitations Boivin ont déposé les plans préparés par M. Yvan Deschênes en date du 17 mai 2012 pour une demande de permis pour la construction de deux résidences unifamiliales jumelées dans le développement domiciliaire le Faubourg de la Crête phase III qui seront désignées comme étant les 144 et 150, rue de la Pionnière;

**Attendu** qu'en vertu des règlements numéro 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Attendu** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que les constructions projetées sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elles s'intègrent quant à leur architecture et s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'approuver le projet de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

**5777-040612 PROJET DE CONSTRUCTION – FAUBOURG DE LA CRÊTE (156-162, rue de la Pionnière)**

**Attendu** que les Habitations Boivin ont déposé les plans préparés par M. Yvan Deschênes en date du 17 mai 2012 pour une demande de permis pour la construction de deux résidences unifamiliales jumelées dans le

développement domiciliaire le Faubourg de la Crête phase III qui seront désignées comme étant les 156 et 162, rue de la Pionnière;

**Attendu** qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Attendu** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que les constructions projetées sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elles s'intègrent quant à leur architecture et s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'approuver le projet de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

5778-040612 **PROJET DE CONSTRUCTION – FAUBOURG DE LA CRÊTE (168-174, rue de la Pionnière)**

**Attendu** que les Habitations Boivin ont déposé les plans préparés par M. Yvan Deschênes en date du 17 mai 2012 pour une demande de permis pour la construction de deux résidences unifamiliales jumelées dans le développement domiciliaire le Faubourg de la Crête phase III qui seront désignées comme étant les 2168 et 174, rue de la Pionnière;

**Attendu** qu'en vertu des règlements numéro 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Attendu** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que les constructions projetées sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elles s'intègrent quant à leur architecture et s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'approuver le projet de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

5779-040612 **PROJET DE CONSTRUCTION – COTEAUX MONT STE-ANNE (19, rue de l'Avalanche)**

**Attendu** que M. Jordan Noel a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une maison unifamiliale isolée dans le développement domiciliaire Coteaux Mont Ste-Anne qui sera désignée comme étant le 19, rue de l'Avalanche;

**Attendu** qu'en vertu du règlement numéro 1097, le projet de construction est assujetti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Attendu** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans déposés suivant les dispositions du règlement numéro 1097 et qu'ils sont d'avis que la construction projetée est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement et qu'elle s'inscrit dans la continuité du cadre bâti de ce projet domiciliaire.

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'approuver le projet de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

5780-040612 **ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT NO 1153**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'adopter le projet de Règlement numéro 1153 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 967 pour modifier l'article 4.3.2 « **Usages provisoires autorisés** » afin de spécifier des normes de construction relativement aux kiosques et bâtiments transportables associés à la vente d'arbres de Noël et à la vente de fleurs, de fruits et légumes, de produits d'érable.

5781-040612 **ENSEIGNES INTERDISANT LE STATIONNEMENT LE LONG DE LA ROUTE 360 (BOUL. DU BEAU-PRÉ)**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement de demander au ministère des Transports d'installer des enseignes interdisant le stationnement le long de la Route 360 (boul. du Beau-Pré) à partir du boulevard Bélanger jusqu'à la limite Est de la Ville de Beaupré. Que lesdites enseignes soient installées, dans la mesure du possible, à une distance de 300 mètres chacune.

5782-040612 **VÉLIRIUM - Demande d'autorisation affichage**

**Attendu** que Gestev demande l'autorisation pour installer des enseignes temporaires en aluminium (format 4 X 4 pieds) pour annoncer l'évènement « Vélirium » qui se tiendra au Mont Ste-Anne du 21 juin au 8 juillet 2012;

**Attendu** que les enseignes seraient installées aux endroits suivants : devant le Uniprix, devant le Esso, sur la Route 138 à l'angle de la route 360 et aux abords de la Route 360 à l'entrée de la station Mont Ste-Anne;

**Attendu** que les enseignes ne devront pas nuire à la visibilité des usagers de la route ni ne contrevenir au code de la sécurité routière;

**Attendu** que Gestev devra obtenir toutes les autorisations nécessaires auprès des propriétaires concernés;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser l'affichage temporaire aux endroits proposés.

5783-040612 **VÉLIRIUM - Soirées lounge**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser la présentation de spectacles musicaux et d'animations diverses entre le 22 juin et le 8 juillet de 18 h à 3 h le matin dans le cadre des fins de semaine « Coupe du Monde, Raide Vélo Mag et Coupe Québec et Championnats Canadiens » Cependant, les activités ne devront pas troubler la paix et/ou la tranquillité du voisinage ni ne faire l'objet d'aucune plainte à défaut de quoi le conseil se réserve le droit de refuser l'autorisation de tenir ces activités dans le futur.

5784-040612 **MANDAT À MARC TREMBLAY INC. POUR LE RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE DE LA SOUFFLANTE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de mandater Marc Tremblay inc. pour le raccordement électrique de la soufflante au montant de 13 944,00 \$ plus les taxes applicables, dans le cadre du projet de mise aux normes de l'eau potable, à même le règlement numéro 1064.

5785-040612 **MANDAT À L'U.M.Q. POUR L'ACHAT DE PNEUS**

**ATTENDU QUE** la Ville de Beaufré a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (l'UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régies intermunicipales) intéressées, un regroupement d'achats pour des achats regroupés de pneus;

**ATTENDU QUE** les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom;

**ATTENDU QUE** les articles 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.2 du *Code municipal* permettent à l'UMQ de déléguer, par entente, une partie de l'exécution du processus contractuel au Centre de services partagés du Québec (CSPQ) ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité (ou MRC ou régie intermunicipale) désire adhérer à ces achats regroupés pour se procurer les différents types de pneus identifiés dans une fiche technique d'inscription spécifique, et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement:

**QUE** la Ville de Beaufré confirme son adhésion à ce regroupement (Dossier d'achats regroupés UMQ-CSPQ) géré par l'UMQ pour la période du 1<sup>er</sup> août 2012 au le 31 juillet 2014 (deux ans);

**QUE** la Ville de Beaufré confie au CSPQ, par l'entremise de l'UMQ, le processus menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents types de pneus nécessaires aux activités de la Municipalité;

**QUE** la Ville de Beaufré consent à ce que l'UMQ délègue au CSPQ, l'exécution de la présente entente;

**QUE** la Ville de Beaufré s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion et la fiche technique d'inscription transmise qui visent à connaître une estimation des quantités annuelles des divers types de pneus dont elle prévoit avoir besoin;

**QUE** la Ville de Beaufré estime ses besoins en pneus pour la durée du contrat de deux ans à environ 56 500 \$;

**QUE** la Ville de Beaufré s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

**QUE** la Ville de Beaufré reconnaît que, selon leur nouvelle politique administrative, le CSPQ percevra, directement auprès des fournisseurs-adjudicataires, une redevance qui sera incluse ou indiquée dans les prix de vente des pneus.

5786-040612 **EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À L'ÉCOCENTRE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Beaupré a reçu 4 curriculum vitae suite à la parution de l'offre d'emploi à titre de préposé à l'écocentre;

**CONSIDÉRANT** qu'un des critères était d'être étudiant et que nous avons reçu 2 curriculum vitae à ce titre;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'embaucher M. Georges-Alex Bouchard à titre de préposé; au tarif horaire de 12,25 \$. De plus, M. Bouchard travaillera, sur appel, comme préposé au service des loisirs.

5787-040612 **ÉLARGISSEMENT DES BANDES D'ACCOTEMENT DE LA ROUTE 360 (BOUL. DU BEAU-PRÉ)**

**ATTENDU** l'augmentation considérable du nombre de cyclistes et de piétons empruntant la route 360 (boul. du Beau-Pré);

**ATTENDU** que le marquage de la chaussée est actuellement défavorable à la pratique du vélo et de la marche;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de demander au ministère des Transports d'apporter des modifications au lignage de la Route 360(boul. du Beau-Pré) afin d'avoir plus d'espace entre la bordure et la voie lente allouant ainsi aux cyclistes et marcheurs une plus grande sécurité.

5788-040612 **DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MDDEP**  
Travaux Ave Royale et rue Simard (conduite d'adduction)

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement, dans le cadre du projet de réfection de l'avenue Royale et de la rue Simard (conduite d'adduction) de mandater la firme conseil CIMA+ afin de préparer les plans et devis, la demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ainsi que l'attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux suivant l'autorisation accordée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

5789-040612 **APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CARACTÉRISATION DES EAUX USÉES DES VILLES DE BEAUPRÉ ET DE SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ ET DES MUNICIPALITÉS DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES ET SAINT-JOACHIM**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Beaupré désire obtenir des offres pour des services professionnels pour la caractérisation des eaux usées des villes de Beaupré et de Sainte-Anne-de-Beaupré et des municipalités de Saint-Ferréol-les-Neiges et Saint-Joachim;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal désire approuver le contenu des documents d'appel d'offres sur invitation et plus spécifiquement la grille de pondération et d'évaluation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement ce qui suit :

- a) d'accepter, tel que soumis par la direction générale, les documents d'appel d'offres sur invitation pour services professionnels pour la caractérisation des eaux usées ainsi que la grille de pondération et d'évaluation des offres qui en fait partie intégrante;
- b) d'autoriser la greffière, madame Johanne Gagnon, à procéder à l'appel d'offres sur invitation et d'inviter les compagnies suivantes à soumissionner :
  - EnviroServices
  - Avizo Experts-Conseils

5790-040612 **NOMINATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CARACTÉRISATION DES EAUX USÉES DES VILLES DE BEAUPRÉ ET DE SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ ET DES MUNICIPALITÉS DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES ET SAINT-JOACHIM**

Considérant que la Ville de Beupré désire aller en appel d'offres pour obtenir des services professionnels pour la caractérisation des eaux usées des villes de Beupré et de Sainte-Anne-de-Beupré et des municipalités de Saint-Ferréol-les-Neiges et Saint-Joachim;

Considérant, qu'à cet effet, le Conseil municipal doit désigner les membres du Comité de sélection afin d'évaluer les offres reçues;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement de nommer les personnes suivantes membres du comité de sélection pour l'appel d'offres sur invitation concernant les services professionnels pour la caractérisation des eaux usées:

- M. Marc Patry ou Maxime Fleury de la firme « BPR
- M. Willy Chan Kang et M. Claude Villeneuve ou M. Richard Lampron de la Ville de Beupré

5791-040612 **CAMP D'ÉTÉ – EMBAUCHE DE PERSONNEL**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement :

- a) de procéder à l'embauche des personnes selon les salaires indiqués au document déposé sous la cote 040612-01 pour l'été 2012;
- b) d'autoriser M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier à signer, pour et au nom de la Ville de Beupré, tous les documents nécessaires à cet effet.

Pour le camp d'été :

- 20 animateurs, animatrices
- 5 accompagnatrices
- 1 responsable du service de garde
- 1 responsable profil culturel

Pour la piscine :

Un maximum de sept (7) sauveteurs ou assistants-sauveteurs

Autobus :

Un maximum de trois (3)

Préposés au loisir

Quatre (4) préposés

5792-040612 **TAG – TRAVAIL DE RUE – UTILISATION DU CHAPITEAU**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'accepter de prêter gratuitement le chapiteau du plateau sportif le 20 juillet 2012 de 15 h à 23 h pour la tenue d'un spectacle au profit de TAG – Travail de rue.

5793-040612 **CONVENTION DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME SIMB@**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser M. Michel Paré, maire et M. Roch Lemieux, directeur général à signer la convention à intervenir avec le Centre Régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches inc.

5794-040612 **DÉFI ROBERT GIGUÈRE – ASSOCIATION DES MAÎTRES EN SKI DE FOND DU QUÉBEC**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de verser la somme de 250 \$ à l'Association des maîtres en ski de fond du Québec dans le cadre de l'organisation du Défi Robert Giguère qui se tiendra le 29 septembre 2012.

5795-040612 **SERVICE DE GARDE DE L'ENFANCE-DES PRÉS ET SERVICE DE GARDE DE LA PIONNIÈRE**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser le Service de garde de l'Enfance-des-Prés et le Service de garde de la Pionnière à utiliser gratuitement la piscine du plateau sportif les 26 et 27 juin et les, 22, 23, 24 et 27 août prochains si la piscine est encore ouverte et que les conditions climatiques le permettent.

5796-040612 **ÉCOLE DE LA CHÂTELAINE & DE LA PLACE-DE-L'ÉVEIL**  
(randonnée à vélo)

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser le passage de la randonnée à vélo organisée par l'École de la Châtelaine & de la Place-de-L'Éveil qui se tiendra le jeudi 7 juin 2012 dans certaines rues de la Ville de Beauport.

5797-040612 **SOCCER – POLITIQUE FAMILIALE**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'adopter la politique familiale suivante pour la pratique du soccer pour l'année 2012 :

- a) l'inscription d'un premier enfant se fait au plein tarif;
- b) le deuxième enfant d'une même famille à s'inscrire bénéficie d'un rabais de 30 \$;
- c) chaque enfant subséquent (3<sup>e</sup> et plus) a droit à un rabais de 50 \$

5798-040612 **ENTENTE SKI-QUÉBEC**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Michel Paré à signer une entente avec Ski-Québec concernant le Centre national d'entraînement de haute performance SQA-Mont Ste-Anne.

5799-040612 **COOPÉRATIVE JEUNESSE DE SERVICES (CJS) CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'accepter de prêter gratuitement le chapiteau du plateau sportif le 4 juillet 2012 pour la tenue d'un 5 à 7 ou d'un 6 à 8.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Trois (3) personnes sont présentes et des questions ont été posées concernant :

- L'élargissement de la route 360 pour les cyclistes
- Bassin du Faubourg de la Crête
- Plage – entretien
- Eau potable Sainte-Anne-de-Beaupré
- Stationnement rue Beauregard
- Acquisition de terrain par M. Jonathan Guay

5800-040612 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement que cette séance soit levée à 21 h 20.

---

Michel Paré  
Maire

---

Johanne Gagnon, greffière et  
Directrice générale adjointe